

# Passeport / Carte Nationale d'Identité électronique (CNle)

Personne mineure

## Liste des pièces à fournir :

### ➤ Une pré-demande

- soit via le **formulaire en ligne** (<https://passeport.ants.gouv.fr>), à imprimer après l'avoir complété entièrement (ne rien remplir manuellement)
- soit avec le **formulaire cartonné** (CERFA n°12101\*02), à récupérer au préalable en mairie, et à compléter en noir, en lettres majuscules, avec les accents

➤ **Une photo d'identité** de moins de 6 mois, prise par un professionnel habilité ou en cabine agréée respectant les normes en vigueur. **Merci de ne pas la découper.**  
**Retrait des lunettes fortement conseillé.**

### ➤ Timbre fiscal électronique

- Passeport : 17 € pour les – de 15 ans / 42 € pour les 15-17 ans
- CNle : gratuit ou 25 € en cas de non restitution de l'ancienne carte.

Le timbre fiscal électronique s'achète en ligne, au moment de la pré-demande, ou chez un buraliste.

Présence obligatoire du mineur au dépôt du dossier ET à partir de 12 ans, au retrait

**pace**  
ville & nature

➤ **Un justificatif de domicile** de **moins d'un an**, au nom du demandeur : facture d'eau , de gaz, d'électricité, avis d'imposition. **Pas d'échéancier.**

- En cas de divorce ou séparation : jugement de divorce + convention ou décision judiciaire fixant l'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant
- en cas de résidence alternée : justificatif de domicile de chacun des représentants légaux + justificatif d'identité de l'autre parent + attestation conjointe des deux parents (demander un modèle au service)
- en cas de résidence chez l'autre parent : justificatif d'identité et de domicile de l'autre parent

### ➤ Un justificatif d'état civil et de nationalité de l'enfant

- une copie intégrale de l'**acte de naissance** datée de moins de 3 mois **ou** CNle / Passeport précédent en cas de renouvellement
- Dans le cas d'un renouvellement, la restitution de l'ancien titre est obligatoire.**

### ➤ CNle ou Passeport du représentant légal

➤ **Utilisation du nom des 2 parents comme nom d'usage** : contacter le service par mail, qui vous enverra les imprimés adaptés à votre situation

Le dépôt se fait  
uniquement sur  
RDV.

[www.ville-pace.bzh](http://www.ville-pace.bzh)

[cnipasseport@ville-pace.fr](mailto:cnipasseport@ville-pace.fr) – 02 23 41 30 49 / 02 23 41 30 06